

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00934

Numéro SIREN : 830 664 876

Nom ou dénomination : MAISON TOURNAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/013377

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... SAINT-ETIENNE

Date : 18/12/2018

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/013377**
n°de gestion : **2017B00934**
n°SIREN : **830 664 876 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MAISON TOURNAIRE - Société par actions simplifiée
2 rue Des Métiers Zone de Crémerieux 42600 Savigneux -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



679719

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 13

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts) *

Désignation de l'entreprise		SAS MAISON TOURNAIRE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 RUE DES METIERS		42600 SAVIGNY	
Numéro SIRET *		8 3 0 6 6 4 8 7 6 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 0 0 6 2 0 1 8		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
Immobilisations corporelles *		028		030	
Immobilisations financières * (1)		040		042	
		1 090 731		1 090 731	
Total I (5)		044		048	
		1 090 731		1 090 731	
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés *		28 800		28 800	
Autres * (3)		072		074	
		88 963		88 963	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
		9 418		9 418	
Charges constatées d'avance *		092		094	
		40		40	
Total II		096		098	
		127 221		127 221	
Total général (I+II)		110		112	
		1 217 952		1 217 952	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		670 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		40 503	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		710 503	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156			
Emprunts et dettes assimilées		164		374 563	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		9 500	
Fournisseurs et comptes rattachés *		168		10 437	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		112 949	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		507 449	
Total général (I + II + III)		180		1 217 952	
REVENUS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	
				195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
				182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
		84 277		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le	Neant
1 0 0 0 0 0	

Néant		*
-------	--	---

N-1 close

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Réductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

CABINET SECA FOREZ

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 15

Désignation de l'entreprise : SAS MAISON TOURNAIRE

30/06/2018

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP N° 2033-C 2018
Page 16Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MAISON TOURNAIRE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482	1 090 731	484		486	1 090 731		1 090 731	
TOTAL		490		492	1 090 731	494		496	1 090 731		1 090 731	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	⑤	Plus ou moins-values				
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MAISON TOURNAIRE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	29 109
Total des déficits restant à reporter	870	29 109

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 584
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 18
DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS MAISON TOURNAIRE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2017 et clos le : 30/06/2018		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024		160
Date de cessation			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		1
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

QUADREXIS Informatique

MAISON TOURNAIRE

S.A.S au capital de 670.000 €

Siège social : Zone de Crémerieux – 2 rue des Métiers – 42600 SAVIGNEUX

830 664 876 R.C.S. SAINT ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter de la façon suivante le bénéfice de l'exercice clos au 30/06/2018 qui s'élève à 40.503 € :

- Dotation à la RESERVE LEGALE de 5 % 2.025 €
- Le solde au compte AUTRES RESERVES 38.478 €

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la Loi du 12 juillet 1965, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende, s'agissant du premier exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à SAINT ETIENNE

Le 17/12/2018

Philippe TOURNAIRE



MAISON TOURNAIRE

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 670 000 €

**ZONE DE CREMERIEUX - 2 RUE DES METIERS
42 600 SAVIGNEUX**

SIRET 830 664 876 00018

**CERTIFIÉ
CONFORME**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

=====

- RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

- RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

MAISON TOURNAIRE

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 670 000 €

**ZONE DE CREMERIEUX - 2 RUE DES METIERS
42 600 SAVIGNEUX**

SIRET 830 664 876 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

A l'assemblée générale de la société MAISON TOURNAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de la société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAISON TOURNAIRE, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 27 Juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

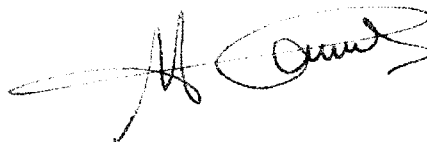
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,
Le 30 Novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET & Associés
Inscrit auprès de la
Compagnie Régionale de LYON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Tamet', with a stylized flourish extending to the left.

Michel TAMET

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 090 731		1 090 731		1 090 731	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 090 731		1 090 731		1 090 731	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	28 800		28 800		28 800	
	Autres créances	88 963		88 963		88 963	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	9 418		9 418		9 418	
	Charges constatées d'avance (3)	40		40		40	
	Total III	127 221		127 221		127 221	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 217 952		1 217 952		1 217 952	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2018 12	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 670 000)	670 000		670 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 503		40 503	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	710 503		710 503	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	374 563		374 563	
	Concours bancaires courants	107 200		107 200	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 500		9 500	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 437		10 437	
	Dettes fiscales et sociales	5 749		5 749	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	507 449		507 449	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 217 952		1 217 952	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

507 449

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	24 000		24 000		24 000	
Chiffre d'affaires NET	24 000		24 000		24 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			24 000		24 000	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			40 103		40 103	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 177		1 177	
Salaires et traitements			8 008		8 008	
Charges sociales			3 030		3 030	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			4		4	
Total des Charges d'exploitation (II)			52 322		52 322	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			28 322		28 322	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	72 750		72 750	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	72 750		72 750	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 945		3 945	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 945		3 945	
2. Résultat financier (V-VI)	68 805		68 805	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 483		40 483	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20		20	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	20		20	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20		20	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	96 770		96 770	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 267		56 267	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 503		40 503	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

En Euros.

CABINET SECA FOREZ

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 217 951.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 24 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 40 503.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société MAISON TOURNAIRE a été constituée le 11 juillet 2017. Il s'agit de son premier exercice comptable d'une durée de 12 mois. La société a acquis sur l'exercice des titres de la société PHILIPPE TOURNAIRE et de la SCI MANUFACTURE TOURNAIRE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Il s'agit du premier exercice comptable.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 500 €.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 090 731
TOTAL			1 090 731
TOTAL GENERAL			1 090 731

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 090 731	1 090 731
TOTAL			1 090 731	1 090 731
TOTAL GENERAL			1 090 731	1 090 731

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	28 800	28 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 185	4 185	
Groupe et associés	84 277		84 277
Débiteurs divers	500	500	
Charges constatées d'avance	40	40	
TOTAL	117 803	33 526	84 277

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 547	1 547		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	373 016	54 989	228 846	89 181
Fournisseurs et comptes rattachés	10 437	10 437		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	875	875		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 800	4 800		
Autres impôts taxes et assimilés	74	74		
Groupe et associés	107 200		107 200	
TOTAL	497 949	72 722	336 046	89 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 984			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		670 000		670 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 800
Autres créances	500
Total	29 300

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 547
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 605
Dettes fiscales et sociales	74
Total	11 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40
Total	40

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		200 000
NANTISSEMENT DES TITRES DE PHILIPPE TOURNAIRE	200 000	
Total (1)		200 000
(1) Dont concernant les filiales		200 000

Engagements reçus

Deux nouveaux emprunts ont été contracté sur l'exercice pour un montant total de 400 K€.

Ces prêts sont garanties par :

CAISSE EPARGNE :

- BPIFRANCE Financement à hauteur de 35% de l'encours
- BPIFRANCE Régions à hauteur de 35% de l'encours

LYONNAISE DE BANQUE :

- BPIFRANCE FINANCEMENT à hauteur de 35% de l'encours

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS PHILIPPE TOURNAIRE	1 496 433	72.66	5 189
- MANUFACTURE TOURNAIRE	9 006	66.21	35 517
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			